



Abstract :LS/CMI : décryptage d'une validation scientifique sur mesure de son implantation à la DISP de Dijon

Contexte et enjeux

Dans un contexte de responsabilisation individuelle croissante des politiques publiques, l'administration pénitentiaire française a lancé en 2023 une expérimentation du Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI), un outil d'évaluation actuariel du risque de récidive largement utilisé dans les pays anglo-saxons. Cette démarche s'inscrit dans une logique de standardisation et de "rationalisation" de l'activité des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), malgré les alertes émises par les syndicats et certains chercheurs.

Remise en question de la validité scientifique et analyse méthodologique

L'analyse de la CGT Insertion Probation conteste fermement la prétendue validation scientifique du LS/CMI. L'outil présente plusieurs limites majeures : une validité prédictive modeste (70 à 80% des parcours ne sont pas expliqués), des taux d'erreur importants notamment pour les populations vulnérables, et une absence d'adaptation au contexte français. De plus, la recherche sur cet outil souffre d'un manque d'indépendance, la majorité des études favorables étant produites par ses concepteurs ou leurs collaborateurs.

L'étude menée depuis 2021 par la DISP de Dijon en partenariat avec l'Université de Lille présente plusieurs biais méthodologiques significatifs. Initialement prévue sur un seul SPIP, elle a dû être étendue à un second service face au faible nombre de rapports utilisant l'outil (5 sur 17 initialement). L'échantillon final de 71 rapports d'investigation et d'évaluation (RIE), dont seulement 38 avec utilisation du LS/CMI, questionne la représentativité des résultats. L'étude révèle également un biais de sélection, les participants étant majoritairement favorables aux outils actuariels avant même la formation.

Résultats et limites de l'expérimentation

Les résultats montrent une amélioration marginale de la notation des rapports (de 18/50 à 23/50 en moyenne) uniquement sur les aspects liés à l'évaluation du risque criminogène. Paradoxalement, cette amélioration s'accompagne d'une augmentation de la variabilité entre les rapports, contredisant l'objectif d'homogénéisation. Sur les 15 professionnels participants, 6 n'ont montré aucune amélioration, voire une dégradation de leurs évaluations. L'analyse statistique révèle que l'impact du LS/CMI reste au mieux marginal, au pire inexistant.

Critique de l'orientation idéologique

L'étude privilégie explicitement l'évaluation du risque au détriment de l'approche globale et individualisée traditionnelle du travail social. La grille de notation valorise massivement les aspects criminogènes (42 points sur 50) au détriment des autres dimensions de l'accompagnement. Cette orientation reflète une vision réductrice de la personne sous main de justice, considérée principalement sous l'angle du danger potentiel plutôt que dans sa globalité.

Recommandations et conclusions

Face à ces constats, la CGT Insertion Probation demande la suspension de toute généralisation du LS/CMI, l'ouverture d'une concertation nationale avec les professionnels et des chercheurs indépendants, et l'exploration d'alternatives inspirées du travail social. La CGT IP dénonce l'instrumentalisation de l'évaluation à des fins de rationalisation gestionnaire, qui menacerait la mission fondamentale d'accompagnement individualisé des SPIP. Cette critique s'inscrit dans une réflexion plus large sur la place des outils actuariels dans la justice pénale et la nécessité de maintenir une approche humaine et éthique de l'accompagnement des personnes sous main de justice.